

8 juillet 2014

PROVINCE DU QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE

Procès-verbal d'une séance régulière de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, tenue mardi le 8 juillet 2014 à 19 h 30 à la salle du conseil sise au 145, rue de l'Église.

Sont présents :

M. Louis Coutu, maire
M. Patrice Brien, conseiller
M. Jacques Jasmin, conseiller
M. Réal Vel, conseiller
M. Maurice Boudreau, conseiller
M. Marc Gilbert, conseiller

Absent : M. Denis Vel, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de M. Louis Coutu, maire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle. Mme Majella René directrice générale, fait fonction de secrétaire.

Trois résidents sont présents.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Prière

1. Ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 3 juin 2014;
- 3.1 Suivi au procès-verbal;
4. Approbation des comptes payables, Rapport des dépenses durant le mois;
5. Correspondance;
6. Acceptation finale des travaux rue Lagrandeur avec Excavation St-Pierre et WSP Canada inc, firme d'ingénierie;
7. Dépôt de l'entente concernant le chemin Mitchell avec la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford ;
8. Résolution pour demander l'inscription du réseau privé d'électricité en lien avec le règlement 2011-339;
9. Dossier Animalier;
10. Demande additionnelle du comité Village Fleuris;
11. Voirie;
12. Dossiers discutés à la MRC du Val-Saint-François;
13. Dépôt des revenus et dépenses non vérifiés au 30 juin 2014;
14. Suivi : Comités;
15. Affaires nouvelles;
16. Période de questions;
17. Levée de la session.

2014-07-100

Considérant que chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu par madame la directrice générale;

Il est proposé par le conseiller Jacques Jasmin, appuyé par le conseiller Réal Vel et résolu,

Que l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit accepté tel que lu; et de laisser le point « Affaires nouvelles» ouvert à toutes autres discussions.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

* Une résidente dépose son projet de modification de la résidence familiale au 154 rue Rochelle. Pour que son projet soit réalisable le conseil doit faire un amendement de zonage. Elle demande si à la lumière des informations fournies le conseil pense aller de l'avant avec la demande de modification de zonage. Le point a déjà été discuté et les procédures sont en cours.
M. le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

2014-07-101

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2014

Considérant que tous et chacun des membres du conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal du 3 juin 2014;

Qu'une dispense de lecture du procès-verbal est accordée à Mme René;

Il est proposé par le conseiller Jacques Jasmin et appuyé par le conseiller Maurice Boudreau et résolu

Que le procès-verbal de la séance régulière du 3 juin 2014 soit accepté tel que déposé;

M. le maire demande le vote pour l'adoption du procès-verbal: tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3.1. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Babillards : Les babillards sont installés

Tournois de Golf du CLD : M. le maire annonce qu'il paiera sa participation au tournoi de golf du CLD et met en disponibilité son billet pour le souper du 22 août auprès des conseillers.

Entente avec Racine : L'entente est complétée.

Arpentage des deux propriétés : Le dossier est en cours de réalisation

Assurance : La municipalité et le comité des loisirs Notre-Dame-de-Érable seront jumelés sur le même contrat.

2014-07-102

4. ADOPTION DES COMPTES PAYABLES

Mme René dépose les rapports des dépenses payées durant le mois ;

Proposé par : M. Jacques Jasmin

Appuyé par : M. Patrice Brien

Et résolu que les comptes soient approuvés et ordonnés d'être payés tels que lus :

Dépenses par fonction avec taxe nette (= moins TPS et TVQ)

02-110 ADMINISTRATION GÉNÉRALE	2756.36
02-220 SÉCURITÉ PUBLIQUE	38.37
02-320 TRANSPORT	83256.38
02-414 HYGIÈNE DU MILIEU/DÉCHETS DOMESTIQUES	5747.88
02-610 AMÉNAGEMENT URBANISME	1465.84
02-700 LOISIRS ET CULTURES	605.62

02-900 ADMINISTRATION	
03-000 AUTRES ACTIVITÉS ET AFFECTATION	32416.44
SOUS TOTAL	126286.89
Remise fédérale	2934.94
Remise provinciale	7167.87
Ristourne à réclamer (TPS)	5891.86
Ristourne à réclamer (TVQ)	7381.68
Remboursement client au crédit	
Total	149 663.24

Rapport des dépenses durant le mois de juin 2014 :	637.39\$
Salaires déboursés à la séance au 8 juillet 2014 (Administration, voirie, urbanisme et épuration, conseil, élection)	3 428.97\$
Salaires déboursés durant le mois de juin 2014	5 546.89\$
GRAND TOTAL	159 276.49\$

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5. CORRESPONDANCE

La correspondance sera conservée dans nos archives pour y être mise à la disposition de ceux qui désireraient en voir copie et communication et qu'il soit donné suite à la correspondance selon les bons vœux de ce conseil.

2014-07-103

5.1 DEMANDE D'APPUI FINANCIER AU PROJET LANCE TON DISQUE!

PROPOSÉ PAR MAURICE BOUDREAU
APPUYÉ PAR RÉAL VEL

Que le conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle appui la demande de l'OBNL Le Vent dans les Arts pour le projet « Lance ton disque! » avec la somme de cent dollars (100\$)
Que la dépense soit prise à même le budget dons;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2014-07-104

5.2 PANCARTE ATTENTION À NOS ENFANTS OFFERTE PAR LES AGRICULTRICES DE L'ESTRIE

PROPOSÉ PAR : PATRICE BRIEN
APPUYÉ PAR : RÉAL VEL
ET résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle achète une pancarte « Attention à nos enfants » au coût de vingt dollars (20\$) auprès des Agricultrices de l'Estrie;
Que si cette pancarte répond bien à nos attentes nous procéderons à l'achat d'autres pancartes pour notre territoire;
Que la dépense sera prise à même le budget signalisation;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2014-07-105

5.3 APPUI À LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR DES TRAVAUX AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE VALCOURT

ATTENDU QUE le Centre communautaire existe depuis plus d'une cinquantaine d'années et que le Conseil municipal de la Ville de Valcourt souhaite effectuer des mises aux normes et des travaux de réaménagement misant sur la sécurité et l'accessibilité;

ATTENDU QUE le Centre communautaire est un bâtiment multifonctionnel à caractère communautaire et social;

ATTENDU QUE la situation géographique de Valcourt fait en sorte que la Ville de Valcourt est la ville centre et que ce bâtiment sert à la communauté et aux organismes de la région;

ATTENDU QUE les travaux permettront aux organismes et intervenants communautaires et sociaux, tant locaux que régionaux, de pouvoir bénéficier d'espace, de disponibilité et d'accès sécuritaires;

ATTENDU QU' une accessibilité accrue permettra aux organismes de Valcourt et la Région de participer et contribuer d'avantage à la vie de leur communauté;

ATTENDU QUE le sous-volet 5.1 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités permet d'accompagner les municipalités dans la réalisation de projets d'infrastructure à vocation municipale ou communautaire et est destiné à répondre aux besoins de sécurité et de santé d'une collectivité et à améliorer l'offre de service et la qualité de vie des citoyens;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARC GILBERT
APPUYÉ PAR RÉAL VEL
ET RÉSOLU À

QUE le Conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle appuie la Ville de Valcourt pour leur demande d'aide financière soumise au Ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire pour la réalisation de travaux au Centre communautaire de Valcourt dans le cadre du sous-volet 5.1 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM).

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2014-07-106

6. ACCEPTATION FINALE DES TRAVAUX RUE LAGRANDEUR AVEC EXCAVATION ST-PIERRE ET TREMBLAY ET WSP CANADA INC, FIRME D'INGÉNIERIE

PROPOSÉ PAR : RÉAL VEL
APPUYÉ PAR : JACQUES JASMIN
ET résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte sur recommandation de M. Jean Beauchesne ing. chez WSP Canada in, les derniers correctifs effectués par la firme St-Pierre et Tremblay;

Que les montants conservés pour retenus soient libérés;

Excavation St-Pierre Tremblay : 33 370.80\$

WSP Canada inc : 885.31\$

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

7. ENTENTE CONCERNANT LE CHEMIN MITCHELL ET SKEBEREEN ENTRE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE ET SAINT-JOACHIM-DE-SHEFFORD

Le dossier est remis à une prochaine séance.

2014-07-107

8. RÉSOLUTION ACCORDANT UNE AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC EN VERTU DU REGLEMENT NUMERO 2011-339

CONSIDERANT QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle a adopté le Règlement numéro 2011-339 relatif à l'occupation de son domaine public ;

CONSIDERANT QUE la Municipalité a reçu une demande d'autorisation rencontrant les exigences de l'article 7 de ce règlement;

CONSIDERANT QUE cette autorisation doit être accordée par résolution du conseil;

IL EST PROPOSE PAR RÉAL VEL APPUYE PAR JACQUES JASMIN ET RESOLU:

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise l'occupation de son domaine public, à savoir les lots numéros 2 456 637, 2 457 743, 2 457 745, 2 457 746 et 2 457 869, par le requérant soit Serge Dion, propriétaire des lots numéros 2 238 809 et 2 238 787, qui devient le titulaire de cette autorisation aux conditions prévues à ce règlement.

QUE l'occupation autorisée consiste dans l'installation d'un réseau électrique privé située dans l'emprise du chemin Arnold, ce réseau électrique privé étant propriété de Serge Dion située sur le lot 2 456 637, 2 457 743, 2 457 745, 2 457 746 et 2 457 869,, tel que montré au croquis joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE les conditions applicables à cette autorisation sont les suivantes :

Que les exigences de l'article 7 de l'alinéa 1 à 4 soient respectés;

Que pour l'alinéa 5 de l'article 7 l'ajout est le suivant : L'inscription du réseau électrique privé à Info-Excavation et dépôt au bureau municipal de la preuve d'inscription.

QUE la présente autorisation soit inscrite au Registre des autorisations.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

9. DOSSIER ANIMALIER

Le dossier est remis à une séance ultérieure.

9.1. DEMANE ADDITIONNELLE AU COMITÉ CAMPAGE ET VILLAGE FLEURIS

Considérant que les membres du conseil sont conscients que les bénévoles travaillent très fort pour la réalisation de leur projet : l'aménagement d'un gazébo au Parc René Vel;

Considérant que pour finaliser le projet, le comité est devant un manque à gagner;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Marc Gilbert, appuyé par le conseiller Réal Vel que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle ajoute la somme de cinq cent dollars (500\$) au budget annuel;

Que cet ajout est à titre exceptionnel et non récurrente;

M. le maire demande le vote : MM Patrice Brien et Jacques Jasmin sont contre et tous les autres sont d'accord.

Résolution adoptée à la majorité des conseillers présents

11. VOIRIE

11.1 : M. Coutu et Mme René ont rencontré le maire M. Gérald Allaire ainsi que Mme Tremblay du Village de Stukely concernant le 5^e rang. Ils nous ont mentionné que le 5^e rang serait recharger (environ 6 pouces) à l'automne dans le cadre du transfert de la TECQ

*M. Brien quitte à 21h00 et revient 21h04

12. DOSSIERS DISCUTÉS À LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

Le maire nous informe sur divers dossiers, l'information demeure disponible pour consultation au bureau municipal.

13. DÉPÔT DES REVENUS ET DÉPENSES NON-VÉRIFIÉS AU 30 JUIN 2014

Mme Majella René nous dépose le rapport des revenus et dépenses non vérifiés au 30 juin 2014. Elle demeure disponible pour toutes questions.

14. SUIVI : COMITÉ

Nous avons demandé un rendez-vous avec M. Ried, député pour le dossier d'une garderie sur notre territoire

*Mme René quitte à 21h08 et revient à 21h10.

**15. AFFAIRES NOUVELLES
15.1 FORMATION ADMQ**

PROPOSÉ PAR RÉAL VEL
APPUYÉ PAR PATRICE BRIEN
ET résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise l'inscription au cours : La gestion des procédures d'un règlement d'emprunt : de l'idée à la taxation, que faire et comment le faire offert par l'ADMQ;

Que les frais de 278.00\$ plus les taxes applicables soient pris dans le budget formation;

Que les frais de déplacement lui seront remboursés sur preuves justificatives;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

15.2 PISCINES

M. Jasmin demande à ce que le dossier concernant l'inspection des piscines soit priorisée par Mme Perreault, inspectrice en bâtiment.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Un résident s'adresse exclusivement à M. le maire, il spécifie que seulement lui peut répondre pas Mme René ni les autres conseillers.

- Pourquoi avez-vous fait l'achat d'une mosaïque?
 - J'ai entendu parler d'achat de terrain d'un M. Hamann c'est quoi au juste?
 - Le rechargement du 9^E rang Est c'est pour quand?
 - Je suis en contact avec le MAMOT pour un dossier concernant les deux MM. Vel pour une possibilité de demander leur démission.
 - Au 248, 9 rang Est avez-vous donné un permis pour un champ de tir?
- M. Coutu répond au résident.

2014-07-110

25. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Réal Vel que la présente session soit fermée, il est 22 h 05.

Mme Majella René, gma 1
dir. Générale et secrétaire-trésorière

M. Louis Coutu maire
« en signant le présent procès-verbal le maire est réputé avoir signé toutes les résolutions »